

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1085

23 mai 2011

### SOMMAIRE

Adacta Holding .....	52048	Goldman Sachs Specialized Investments .....	52063
Bel-Fa S.A. ....	52079	Health Systems S.A. ....	52073
BlueBay COF Loan Investments S.A. ....	52048	Immo Concept Sàrl .....	52073
C. Buijsen & Cie .....	52034	Immo Concept Sàrl .....	52073
Commerz Derivatives Funds Solutions S.A. ....	52036	Immo Concept Sàrl .....	52079
Commerz Derivatives Funds Solutions S.A. ....	52036	Info Finance S.A. ....	52035
DH Commerciale S.à r.l. ....	52039	Infrastructure Itinere S. à r.l. ....	52079
DH Commerciale S.à r.l. ....	52039	Innovations & Services S.A. ....	52080
DH Real Estate Luxembourg S.à r.l. ....	52039	International Research and Development (Luxembourg) S.A. ....	52049
DH Residencia S.à r.l. ....	52042	INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	52049
DH Residencia S.à r.l. ....	52042	Investments Global Holding S.A. ....	52036
DLX Capital S.à r.l. ....	52037	Investments Global Holding S.A.-SPF ....	52036
Euroports Benelux S.A. ....	52052	Jarama Holding S.A. ....	52043
Eyquem Fund Management S.à r.l. ....	52052	Jarama Holding S.A.-SPF .....	52043
F.B.I. S.A. ....	52063	Korta Payments S.A. ....	52064
Finagi S.A. ....	52063	Laven Financial Services (Luxembourg) S.A. ....	52073
FORCHIM S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	52063	WP Roaming III S.à r.l. ....	52042
Fortuna Solidum S.C.A., SICAR .....	52040	WP Roaming S.à r.l. ....	52043
Ghisolfi Financière S.A. ....	52064		
Global Bond Series VII, S.A. ....	52053		

### C. Buijsen & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 159.206.

#### EXTRAIT

**1. Les associés.** Madame Christel Buijsen, née à Deurne (Belgique), le 29 mai 1965, demeurant à 2900 Schoten (Belgique), Brechtsebaan 79,

Monsieur Geoffroy Steyt, né à Kortrijk (Belgique), le 13 septembre 1972, demeurant à 1000 Bruxelles (Belgique), rue Emile Claus 5,

#### 2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

**3. Le siège social.** Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

**4. Gérance.** La Société est gérée par l'Associée Commanditée: Madame Christel Buijsen

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

#### 5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

**6. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000-EUR) représenté par Mille (1000) Parts de Dix Euro (10-EUR) chacune dont:

- Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf (999) Parts de Dix Euro (10-EUR) détenues par l'associée commanditée: Madame Christel Buijsen

- Une (1) Part de Dix Euro (10-EUR) détenue par l'associé commanditaire:

Monsieur Geoffroy Steyt

Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

**7. Durée.** La Société est constituée à la date du 03 mars 2011 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2011030318/53.

(110036809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Info Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 90.764.

L'an deux mille onze, le premier février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Michel TOSCANE, consultant, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 19, Avenue du Bois,

ici représentée par Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, employée privée, demeurant à B-4141 Sprimont, 67, rue des Fawes, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est l'associé unique de la société anonyme «INFO FINANCE S.A.», ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 19, Avenue du Bois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.764, constituée par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, suivant acte reçu le 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 200 du 25 février 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 67 du 11 janvier 2010, (la "Société")

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de l'adresse actuelle de L-1251 Luxembourg, 19, Avenue du Bois à l'adresse suivante: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock,

2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Nomination d'un commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire;

4. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1251 Luxembourg, 19, Avenue du Bois à l'adresse suivante: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

*Troisième résolution:*

L'associé unique prend connaissance et décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes en fonction, à savoir:

- LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527.

La démission prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, l'associé unique a décidé de nommer en tant que commissaire aux comptes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et pour une durée expirant après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

- Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange le 27 mai 1967 demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, Boulevard J.F. Kennedy.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-F. Moutschen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 février 2011. Relation: RED/2011/284. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011030427/64.

(110036536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Investments Global Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Investments Global Holding S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011030430/11.

(110037142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Commerz Derivatives Funds Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderung im Verwaltungsrat mit:

Herr Thomas Meyer zu Drewer, geboren am 10.05.1960 in Deutschland, mit dienstlichem Sitz in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, wurde von der außerordentlichen Hauptversammlung am 19.01.2011 zum Mitglied des Verwaltungsrates der Verwaltungsgesellschaft für einen Zeitraum bis zur Jahreshauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft des Jahres 2014 gewählt. Um die Dauer der Mitgliedschaft im Verwaltungsrat für alle Mitglieder zu vereinheitlichen, wurde in der ordentlichen Hauptversammlung am 29.03.2011 beschlossen, den Zeitraum der Amtszeit von Herrn Thomas Meyer zu Drewer als Verwaltungsratsmitglied zu verkürzen, auf den Zeitraum bis zur Jahreshauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft des Jahres 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 06.04.2011.

Für die Richtigkeit

Commerz Derivatives Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2011050002/20.

(110055017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Commerz Derivatives Funds Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

*Auszug aus der Niederschrift der ordentlichen Hauptversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft, welche am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg am 29. März 2011 abgehalten wurde.*

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung BESCHLIESST, den Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, PriceWaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, bis zum Ende der nächsten Jahreshauptversammlung der Aktionäre, wiederzuernennen.

Luxemburg, den 06.04.2011.

Für die Richtigkeit

Commerz Derivatives Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2011050003/16.

(110055017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**DLX Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 157.795.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of February,

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Donaldson Company, Inc., a corporation incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, United States of America having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, United States of America, registered with the Department of the State of Delaware, Division of Corporations, under number 355127, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 16<sup>th</sup>, 2011 under private seal remaining attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

and

ASHC, Inc., a corporation incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, United States of America having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, United States of America, registered with the Department of the State of Delaware, Division of Corporations, under number 3703825, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 16<sup>th</sup>, 2011 under private seal remaining attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies requested the public notary to enact the following:

By a deed dated December 28<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number 286 as of February 11<sup>th</sup>, 2011, has been incorporated a société à responsabilité limitée named DLX Capital S.à r.l. and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B157.795, (hereinafter the "Company") and pursuant to which all the twelve thousand, five hundred (12,500) shares of the Company, along with a share premium and an allocation to the legal reserve of the Company, have been fully paid up by contribution in kind consisting of shares of several companies as further described hereunder (hereinafter referred to as the "Shares").

The Board of Managers of the Company was informed that the value of the Shares has been readjusted further to the fine tuning of their respective fair market values.

It has been decided to amend and restate with retrospective effect as of December 28<sup>th</sup>, 2010 the part describing the subscription and payment of the shares of the Company as follows:

*"Subscription - Payment*

Donaldson Company, Inc. and ASHC, Inc., prenamed, through their proxyholder, declared to subscribe to eleven thousand, two hundred and fifty (11,250) shares and one thousand, two hundred and fifty (1,250) shares, respectively, and fully pay them up by contribution in kind consisting of three million, one hundred and twenty-four thousand, three hundred and ninety-four (3,124,394) shares and three hundred and forty-seven thousand, one hundred and fifty-five (347,155) shares, respectively, all with a nominal value of fifty Euros (EUR 50,-) each, altogether representing 100 % of the issued share capital of Donaldson Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company continued under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74029 (hereinafter referred to as the "Shares"), which are hereby transferred to the Company at the fair market value of eight hundred and ninety-eight million, seven hundred and thirty thousand Euro (EUR 898,730,000,-) (hereinafter referred to as the "Donaldson Luxembourg Value"). The total contribution of eight hundred and ninety-eight million, seven hundred and thirty thousand Euro (EUR 898,730,000,-) is allocated as follows: (i) twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500,-) to the share capital of the Company, (ii) one thousand, two hundred and fifty Euro (EUR 1,250,-) to the legal reserve of the Company and (iii) eight hundred and ninety-eight million, seven hundred and sixteen thousand, two hundred and fifty Euro (EUR 898,716,250,-) to the share premium account of the Company."

All other terms of the notarial deed, enacted on December 28<sup>th</sup>, 2010 remain unchanged.

The undersigned notary who knows English states that on request of the appearing companies, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the appearing companies, the same signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huit février,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Donaldson Company, Inc., une société constituée et gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 355127, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 février 2011, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement;

Et

Ashc, Inc., une société constituée et gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3703825, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 février 2011, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Par acte du 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 286 du 11 février 2011, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée DLX Capital S.à r.l. et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B157.795 (ci-après la «Société»), à la suite duquel les douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, conjointement avec une prime d'émission et une allocation à la réserve légale de la Société, ont été libérées intégralement par un apport en nature comprenant les actions de plusieurs sociétés tel que décrit ci-dessous (ci-après dénommées les «Actions»).

Le Conseil de gérance de la Société a été informé que la valeur des Actions a été réajustée suite à la réévaluation de leur valeur de marché respective.

Il a été décidé de modifier et de reformuler avec effet rétroactif au 28 Décembre 2010, la partie décrivant la souscription et la libération des parts sociales de la Société comme suit:

*«Souscription - Libération*

Donaldson Company, Inc. et Ashc, Inc., prédésignées, agissant par leur mandataire, déclarent souscrire à respectivement onze mille, deux cent cinquante (11.250) et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, et les libérer toutes intégralement par apport en nature consistant respectivement en trois millions, cent vingt-quatre mille, trois cent quatre-vingt-quatorze (3.124.394) et en trois cent quarante-sept mille, cent cinquante-cinq (347.155) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune, représentant 100 % du capital social de Donaldson Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74029 (ci-après les «Parts Sociales»), lesquelles sont par la présente transférées à la Société à la valeur de marché de huit cent quatre-vingt-dix huit millions, sept cent trente mille Euros (898.730.000,- EUR) (ci-après la «Valeur de Donaldson Luxembourg»). L'apport total de huit cent quatre-vingt-dix huit millions, sept cent trente mille Euros (898.730.000,- EUR) est alloué comme suit à la Société: (i) douze mille, cinq cents Euros (12.500,- EUR) au capital social de la Société, (ii) mille, deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR) à la réserve légale de la Société et (iii) huit cent quatre-vingt-dix huit millions, sept cent seize mille, deux cent cinquante Euros (898.716,250,- EUR) au compte de prime d'émission de la Société.».

Toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 28 décembre 2010 demeurent inchangées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 février 2011. Relation: ECH/2011/286. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 mars 2011.

Référence de publication: 2011030353/112.

(110036552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.856.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050004/15.

(110055090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.856.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paolo Rela, ayant son adresse professionnelle à Piazza Mondadori 3, 20122 Milano, Italie, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 14 mars 2011.

- Monsieur Ilario Fantuzzi, ayant son adresse professionnelle à Via dell'industria N° 21, 31029 Vittorio Veneto, Italie, a été nommé gérant de la Société avec effet le 14 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050005/17.

(110055092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**DH Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.957.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050006/15.

(110055116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.119.

L'an deux mille onze, le trois février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Lodewijk Ilsen, agissant en sa qualité de membre du conseil de gérance de la société Pama Solidum S.à.r.l (l'«Associé-Gérant Commandité») sise 33 rue d'Eich à L- 1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.164, l'associé-gérant commandité de la société Fortuna Solidum S.C.A., SICAR (la «SICAR» ou la «Société»), une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.119 et dûment autorisé en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision du conseil de gérance de la SICAR prise par résolutions circulaires signées en date du 30 décembre 2010.

La SICAR a été constituée le 12 août 2005 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem agissant en remplacement du notaire instrumentant. L'acte de constitution de la SICAR a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 septembre 2005, numéro 838. Les statuts de la SICAR ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement, par-devant Maître Gérard Lecuit en date du 7 octobre 2010. Cette modification statutaire a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 novembre 2010, numéro 2472.

Un extrait desdites résolutions circulaires signées en date du 30 décembre 2010, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I.- Le capital social souscrit tel que documenté dans la version actuelle des statuts de la SICAR est de onze millions sept cent soixante-cinq mille euros (EUR 11.765.000,-) représenté par une (1) action de commandité entièrement libérée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) actions de la catégorie A dont sept mille trois cent trente-trois (7.333) sont libérées intégralement et deux mille six cent soixante-six (2.666) sont libérées à hauteur de 60% ainsi que quatre mille deux cent six (4.206) actions de catégorie B entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 7 (e) des statuts de la SICAR, celle-ci avait lors de sa constitution un capital autorisé fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) actions de la SICAR d'une ou de plusieurs catégories quelconque et que pendant une période de cinq ans à partir de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2010, l'Associé-Gérant Commandité est autorisé à émettre des actions, et à accepter des engagements de souscription relatifs à ces actions, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et dans la limite des dispositions du prospectus et des statuts de la SICAR, et plus spécialement à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Toujours selon l'article 7 (e) des statuts de la SICAR, l'Associé-Gérant Commandité est également expressément autorisé à effectuer toute augmentation du capital dans les limites mentionnées dans lesdits statuts et à procéder aux modifications de ceux-ci y afférentes.

III.- Que le montant du solde du capital autorisé s'élève actuellement à quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 89.485.000,-) et est représenté par sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-quatorze (795.794) actions suite aux différents prélèvements de tranches réalisés préalablement à ce jour.

IV.- Que dans ses résolutions circulaires signées en date du 30 décembre 2010, le conseil de gérance de l'Associé-Gérant Commandité a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la SICAR d'un montant de un million neuf cent soixante-et-onze mille huit cent cinq virgule deux quatre huit euros (EUR 1.971.805,248), pour le porter de son montant actuel de onze millions sept cent soixante-cinq mille euros (EUR 11.765.000,-) à treize millions sept cent trente-six mille huit cent cinq virgule deux quatre huit euros (EUR 13.736.805,248), par la création de six cent deux (602) actions de catégorie B dont le prix est de trois mille deux cent soixante-quinze virgule quatre deux quatre euros (EUR 3.275,424) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de la catégorie B émises antérieurement auxdites résolutions.

V – Que toujours conformément aux termes de l'article 7 des statuts, après avoir supprimé le droit de souscription préférentielle des actionnaires actuels, l'Associé-Gérant Commandité a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions de catégorie B par les personnes désignées ci-après:

(i). EK-Invest NV, société dont le siège social se situe au 233 Steenweg à B-3590 Diepenbeek, Belgique;

laquelle a souscrit à cent quarante-neuf (149) nouvelles actions de catégorie B de la SICAR, moyennant une contribution en espèces de quatre cent quatre-vingt huit mille trente-huit virgule un sept six euros (EUR 488.038,176);



(ii). Monsieur Louis Kemps et Madame Nathalie Vandendries, domiciliés au 15 Siegersveldstraat à B-3500 Hasselt, Belgique;

lesquels ont souscrit à cent quarante-neuf (149) nouvelles actions de catégorie B de la SICAR, moyennant une contribution en espèces de quatre cent quatre-vingt huit mille trente-huit virgule un sept six euros (EUR 488.038,176);

(iii). Vandersanden Bricks S.A., société dont le siège social se situe au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.109;

laquelle a souscrit à cent cinquante-deux (152) nouvelles actions de catégorie B de la SICAR, moyennant une contribution en espèces de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quatre virgule quatre quatre huit euros (EUR 497.864,448);

(iv). Pama Solidum S.àR.L., société dont le siège social se situe au 33 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.164;

laquelle a souscrit à cinquante-six (56) nouvelles actions de catégorie B de la SICAR, moyennant une contribution en espèces de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-trois virgule sept quatre quatre euros (EUR 183.423,744);

(v). Monsieur Jos Vaes, domicilié au 5 Bergskenstraat, B-3990 Peer, Belgique;

lequel a souscrit à trente-deux (32) nouvelles actions de catégorie B de la SICAR, moyennant une contribution en espèces de cent quatre mille huit cent treize virgule cinq six huit euros (EUR 104.813,568);

(vi). Monsieur Paul Knippenberg, domicilié au 18 Viartenstraat, B-3520 Zonhoven, Belgique;

lequel a souscrit à trente-deux (32) nouvelles actions de catégorie B de la SICAR, moyennant une contribution en espèces de cent quatre mille huit cent treize virgule cinq six huit euros (EUR 104.813,568);

(vii). Monsieur Lodewijk Ilsen, domicilié au 37 Beversebaan, B-2070 Zwijndrecht, Belgique;

lequel a souscrit à trente-deux (32) nouvelles actions de catégorie B de la SICAR, moyennant une contribution en espèces de cent quatre mille huit cent treize virgule cinq six huit euros (EUR 104.813,568);

#### *Libération*

Le montant de un million neuf cent soixante-et-onze mille huit cent cinq virgule deux quatre huit euros (EUR 1.971.805,248) en espèces a été à la disposition de la SICAR ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'une attestation de la banque dépositaire de la SICAR.

VI - Qu'au vu d'une seconde attestation de la banque dépositaire, présentée ce jour au notaire, il y a lieu de constater la libération totale de chaque action de la catégorie A de la SICAR.

VII - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le point (a) de l'article 7 des statuts de la SICAR est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. (a).** La Société a un capital social souscrit de treize million sept cent trente-six mille huit cent cinq virgule deux quatre huit euros (EUR 13.736.805,248) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) Actions de la catégorie A entièrement libérées et quatre mille huit cent huit (4.808) Actions de catégorie B entièrement libérées.»

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, que les conditions requises pour l'augmentation de capital ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SICAR ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500.- Eur).

DONT ACTE,

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, son prénom, son état et sa demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Ilsen, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2011 Relation: LAC/2011/6475. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011030381/110.

(110036970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 75.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.972.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer  
Gérant

Référence de publication: 2011050007/15.

(110055083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 75.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.972.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paolo Rela, ayant son adresse professionnelle à Piazza Mondadori 3, 20122 Milano, Italie, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 14 mars 2011.

- Monsieur Ilario Fantuzzi, ayant son adresse professionnelle à Via dell'industria N° 21, 31029 Vittorio Veneto, Italie, a été nommé gérant de la Société avec effet le 14 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2011.

Gérard Becquer  
Gérant

Référence de publication: 2011050008/17.

(110055088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.859.250,00.**Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 109.535.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 que la démission avec effet au 31 mars 2011 de Monsieur Guy Dubois en tant que gérant de la Société a été acceptée et que Monsieur Artur Michalczyk, né le 2 septembre 1970 à Varsovie en Pologne, demeurant professionnellement au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Artur Michalczyk
- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Guy Sochovsky

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2011050041/21.

(110055050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.903.850,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 que la démission avec effet au 31 mars 2011 de Monsieur Guy Dubois en tant que gérant de la Société a été acceptée et que Monsieur Artur Michalczyk, né le 2 septembre 1970 à Varsovie en Pologne, demeurant professionnellement au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Artur Michalczyk
- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Guy Sochovsky

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011050042/21.

(110055038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Jarama Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Jarama Holding S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 49.235.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Jarama Holding S.A.", ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49.235, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg instrumentant en date du 27 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 7 février 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "Jarama Holding S.A.-SPF".

3) Renouvellement du capital autorisé, avec suppression ou limitation le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur le vu de la renonciation des actionnaires concernés à leur droit de souscription

4) Adaptation et refonte complète des statuts.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "Jarama Holding S.A.-SPF".

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide, après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, de réintroduire un capital autorisé de 5.000.000,- EUR

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

### STATUTS

#### **Titre Préliminaire - Définitions**

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Jarama Holding S.A.-SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominal de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 4 ci-après, est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé et disposé du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation de capital endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;
- arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur le vu de la renonciation des actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2010 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi, le présent article sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires**

#### **Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FELLER - SCHMIT - MAYER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2011. Relation GRE/2011/89. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011030437/272.

(110037167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

### **Adacta Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.964.

#### — CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement du 31 mars 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la ADACTA HOLDING SA (B110.964),

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

met les frais à la charge du Trésor.»

Lionel GUETH-WOLF

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011050045/15.

(110055582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

### **BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.413.

Faisant suite à une décision du Conseil d'Administration de la société BlueBay COF Loan Investments S.A, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire avec effet au jour de la publication de cet avis dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011050053/12.

(110055330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---



**INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. International Research and Development (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 16.291.

Im Jahre zweitausend und zehn, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, die gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde vom 13. November 1978, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (das „Mémorial“), Nummer 15 vom 23. Januar 1979.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 6. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial Nummer 881 vom 31. August 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sylviane SCHROEDER, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Christelle HERMANTDOMANGE, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Christine COULONRACOT, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

II.- Sämtliche sechzehntausendfünfhundert (16.500) Aktien der Gesellschaft sind durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten, demnach ist die Versammlung ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1. Umwandlung der Gesellschaft in eine „Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen ( SPF ) „gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007.

2. Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Es besteht eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen ( SPF ) in „der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung:

„INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial“.

3. Abänderung von Artikel 2 der Satzung in folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“)."

4. Streichung der beiden letzten Paragraphen des Artikel 3 in Bezug auf die Gründungsanteile.

5. Hinzufügung von einem neuen Absatz zu Artikel 3 der Satzung wie folgt :

„Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a. einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b. einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c. einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.“

Diesbezügliche Abänderung von Artikel 3 der Statuten.

6. Abänderung von Artikel 4 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.,,

7. Abänderung von Artikel 5 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.,,

8. Streichung von Artikel 7 der Satzung betreffend die Pflichtaktien der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars und neue Nummerierung der folgenden Artikel.

9. Abänderung von Artikel 12 (neuer Artikel 11) der Satzung in folgenden Wortlaut: „Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht“.

10. Verschiedenes.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft in eine „Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen ( SPF ) „gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007 umzuwandeln.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Es besteht eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen ( SPF ) in „ der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung:

„INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial“.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 2 der Satzung umzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen („SPF“)."

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die beiden letzten Paragraphen des Artikel 3 in Bezug auf die Gründungsanteile zu streichen.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 3 der Satzung abzuändern durch Hinzufügung eines neuen Absatzes wie folgt:

„Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a) einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter a) oder b) bezeichneten Anleger handelt.“

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.,,

#### *Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt. „

*Achter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7 der Satzung betreffend die Pflichtaktien der Verwaltungsratsmitglieder und des

Aufsichtskommissars zu streichen und die folgenden Artikel neu zu nummerieren.

*Neunter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 12 (neuer Artikel 11) der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben: „Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber, Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHROEDER, C. COULON-RACOT, C. HERMANT- DOMANGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60108. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.*

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 3 März 2011.

Référence de publication: 2011030419/191.

(110036982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Euroports Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050078/10.

(110055683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**F.B.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 55.580.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011050080/11.

(110055463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**Eyquem Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011050079/13.

(110055451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Global Bond Series VII, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.190.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of February.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Arhes, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands and having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands (the Shareholder), registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34363372, duly represented by Karl Pardaens, maître en droit, by virtue of a power of attorney, given on 17 February 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Global Bond Series VII, S.A." (the Company). The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one

or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form. A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg Civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

**Art. 9. Meetings of the shareholders of the company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in December of each year at 11:00 a.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is

affixed. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 11. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this

article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature. Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Supervisory Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, a statutory auditor (réviseur d'entreprises). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 October of each year and shall terminate on 30 September of the following year.

**Art. 20. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.



**Art. 21. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 30 September 2011. The first annual General Meeting will be held in 2011.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

#### *Resolutions of the Shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:
  - Jorge Perez Lozano, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, born on 17 August 1973 in Mannheim (Germany);
  - Paul van Baarle, with professional address at 1, Allée Scheffer, L 2520 Luxembourg, born on 15 September 1958 in Rotterdam (The Netherlands); and
  - Erik van Os, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, born on 20 February 1973 in Maastricht (The Netherlands);
3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2016;
4. that the address of the registered office of the Company is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and
5. that KPMG Audit, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered with office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 103.590 and belonging to the Luxembourg institute of auditors (Institut des réviseurs d'entreprises) is appointed as approved statutory auditor of the Company for a period ending at the General Meeting approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de février. Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Arhes, une fondation (stichting) régie par le droit des Pays-Bas et ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas (l'Actionnaire) inscrite à la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34363372 et ici dûment représentée par Karl Pardaens, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Global Bond Series VII, S.A.» (ci-après, la Société). La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention ou la propriété de titres, de créances et de tous biens ou actifs (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de décembre de chaque année à 11.00 heures (HEC). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration de la société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire. Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs

documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature. L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible. Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 20. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour

cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

#### *Résolutions de l'Actionnaire*

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
  - Jorge Pérez Lozano, ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne);
  - Paul van Baarle, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas); et
  - Erik van Os, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas);
3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016;
4. le siège social de la société est fixé au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
5. KPMG Audit, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, et membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes statutaires de la Société pour l'année se terminant au 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Pardaens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> mars 2011. LAC/2011/9834. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011030400/568.

(110036542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Finagi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.389.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050082/10.

(110055786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Foncière des Neiges Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 105.668.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011050083/10.

(110055554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**FORCHIM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 6.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

*Pour: FORCHIM S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011050084/16.

(110055533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Le bilan de la Société au 30 Novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goldman Sachs Specialized Investments*  
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.  
Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2011050085/13.

(110055380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Ghisolfi Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 74.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050088/10.

(110055785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Korta Payments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.222.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty fourth day of January.

Before Us, Maître Henri Helinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kortathjonustan hf., a public company limited by shares governed under the law of Iceland, with registered office at Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Iceland,

here represented by two of its legal representatives Mr Jóhannes Ingi Kolbeinsson, born on 24 September 1969, in Reykjavik, Iceland, residing professionally at Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Iceland; and Mr Gunnar Már Gunnarsson, born on 7 August 1971 in Isafjörður, Iceland, residing professionally at Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Iceland.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Korta Payments S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose for which the Company is established is to operate as an authorized payment institution under the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.2 As such, the main activity of the Company will consist in providing, on the payment service market in Iceland, service activities of card acquiring and payment. In this respect, the Company may carry out any activity relating to the accomplishment of its purposes and participate otherwise in these activities, in particular, entering into and signing agreements (e.g. with partnership with licensed card scheme members, merchant agreements), and outsourcing the operational functions to Kortathjonustan hf.



3.3 The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

3.4 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) consisting of one hundred twenty-five thousand (125,000) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-), each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of the majority of the directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

#### **Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

### Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

## VII. General provisions

### Art. 15.

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

The first annual General Meeting shall be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party, represented by two of its legal representatives, declares to subscribe for all the one hundred twenty-five thousand (125,000) Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-), each.

All the one hundred twenty-five thousand (125,000) Shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.- EUR).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of five (5) years which will expire on the annual General Meeting of 2016:

- Mr Gunnar Már Gunnarsson, born on 7 August 1971 in Isafjörður, Iceland, residing professionally at Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Iceland;

- Mr Jóhannes Ingi Kolbeinsson, born on 24 September 1969, in Reykjavik, Iceland, residing professionally at Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Iceland;

- Mrs Andrea Kristín Jónsdóttir, born on 7 July 1966 in Hafnarfjörður, Iceland, residing professionally at Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Iceland.

2. Mr Gunnar Már Gunnarsson, is appointed as chairman of the board of directors for a period of five (5) years term which will expire on the annual General Meeting of 2016.

3. Mr Jóhannes Ingi Kolbeinsson, is appointed as managing director of the board of directors for a period of five (5) years term which will expire on the annual General Meeting of 2016.

4. PricewaterhouseCoopers Iceland, Skogarhlid 12, 105 Reykjavik, Iceland, and Mr Thorir H Olafsson, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of five (5) years and will expire on the annual General Meeting of 2016.

5. The registered office of the Company is set at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Kortathjonustan hf., une société anonyme régie sous les lois de l'Islande, ayant son siège social à Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Islande,

représentée par deux de ses représentants légaux M. Jóhannes Ingi Kolbeinsson, né le 24 septembre 1969, à Reykjavik, Islande, demeurant professionnellement à Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Islande; et M. Gunnar Már Gunnarsson, né le 7 août 1971, à Isafjörður, Islande, demeurant professionnellement à Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Islande.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Korta Payments S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet pour lequel la Société est établie est d'opérer en tant qu'organisme de paiement autorisé, régi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.2 En tant que tel, l'activité principale de la Société consistera à fournir, sur le marché de service de paiements en Islande, les activités de service d'acquisition de carte et de paiement. À cet égard, la Société peut exercer toute activité relative à l'accomplissement de son objet et participer d'une quelconque autre manière à ces activités. Elle peut, en particulier, s'engager et signer des contrats (e.g. avec des partenariats avec membres autorisés de systèmes de cartes de paiements, les accords de commerce), et externaliser des fonctions opérationnelles à Kortabjónustan hf.

3.3 La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par voie d'achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.4. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- Euro) composé de cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1,- Euro), chacune (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions»).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 8. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à

l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de la majorité des administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

## **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

## **Art. 9. Responsabilité des administrateurs.**

9.1. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Actionnaire(s)

##### Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

##### Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

##### Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s).

13.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### VII. Dispositions générales

##### Art. 15.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, dûment représentée par deux de ses représentants légaux, déclare souscrire à toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- Euro) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de cinq (5) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016:

- M. Gunnar Már Gunnarsson, né le 7 août 1971, à Isafjörður, Islande, demeurant professionnellement à Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Islande;

- M. Jóhannes Ingi Kolbeinsson, né le 24 septembre 1969, à Reykjavik, Islande, demeurant professionnellement à Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Islande;

- Mme Andrea Kristín Jónsdóttir, née le 7 juillet 1966, à Hafnarfjörður, Islande, demeurant professionnellement à Skipholt 50B, 105 Reykjavik, Islande.

2. M. Gunnar Már Gunnarsson, est nommé comme président du conseil d'administration pour une durée de cinq (5) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

3. M. Jóhannes Ingi Kolbeinsson, est nommé comme administrateur délégué à la gestion journalière pour une durée de cinq (5) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

4. PricewaterhouseCoopers Iceland, Skogarhlid 12, 105 Reykjavik, Islande, et M. Thorir H Olafsson, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une période de cinq (5) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

5. Le siège social de la Société est établi au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. I. KOLBEINSSON, G. M. GUNNARSSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4258. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011030442/462.

(110037078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.



**Health Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 67.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS  
Signature  
Experts-comptables

Référence de publication: 2011050090/12.

(110055362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Immo Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 113.082.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2011. Signature.

Référence de publication: 2011050091/10.

(110055558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Immo Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 113.082.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2011. Signature.

Référence de publication: 2011050092/10.

(110055559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Laven Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 150.179.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of January.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.", with registered office in L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg section B number 150.179), incorporated by deed of Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg on the 15<sup>th</sup> of December 2009, published in the Mémorial C number 159 of January 26<sup>th</sup>, 2010.

The meeting is presided by Mr Jeff FELLER, employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Appointment of additional directors.
2. Amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the appointment of additional directors.
3. Change of the accounting year of the Company.
4. Amendment of the Articles to reflect the change of the accounting year.

5. Increase the corporate capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100.000.-) in order to bring it from its present amount to two hundred and twenty-five thousand euro (EUR 225,000) by creating and issuing one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each divided into:

- one hundred (100) new class A shares,
- one hundred (100) new class B shares,
- one hundred (100) new class C shares,
- one hundred (100) new class D shares,
- one hundred (100) new class E shares,
- one hundred (100) new class F shares,
- one hundred (100) new class G shares,
- one hundred (100) new class H shares,
- one hundred (100) new class I shares,
- one hundred (100) new class J shares

6. Change of the corporate object of the Company.

7. Amendment of the Articles to reflect the change of the corporate object.

8. Amendment of Article 5.

9. Amendment of Article 8.

10. Amendment of Article 17.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to appoint as new additional members of the Board of Directors of the Company:

i. Mr. Gerard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, born in Paris, France, on 22 April 1938, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados BB17030.

ii. Mrs Alexandra TZALLA, Solicitor & Avocat a Luxembourg exerçant sous le titre d'origine de Solicitor, born in Chalkida, Greece on 20 April 1974, residing professionally in SW7 2JN London, 8 Cromwell Place (United Kingdom) and L-2449 Luxembourg 26, Boulevard Royal

iii. Mrs Hanna Esmee DUER, Independent Director, born in Gentofte, Danmark on 07 May 1966, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

Their mandates will expire at the end of the annual general meeting of the year 2012.

*Second resolution*

The meeting resolves to change the date of the closing date of the accounting year of the Company to April 30, so that the actual accounting year is ending on the thirty April 2011, and subsequently decides to amend article 18 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of May of each year and shall terminate on the thirtieth day of April of the following year.»

*Third resolution*

The meeting resolves that the corporate object of the Company to be changed, and give article 4 of the articles of incorporation the following wording:

" **Art. 4. Corporate objects.** The object of the Company is the provision of corporate domiciliation agent services, corporate and corporate services to other legal entities in whatever form as governed by the law of 5 April 1993 (Article 29 and Article 29-5) concerning the financial sector, as amended, whether such legal entities are located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations."

#### *Quatrième résolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100.000.-) in order to bring it from its present amount to two hundred and twenty-five thousand euro (EUR 225,000) by creating and issuing one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each divided into:

- one hundred (100) new class A shares,
- one hundred (100) new class B shares,
- one hundred (100) new class C shares,
- one hundred (100) new class D shares,
- one hundred (100) new class E shares,
- one hundred (100) new class F shares,
- one hundred (100) new class G shares,
- one hundred (100) new class H shares,
- one hundred (100) new class I shares,
- one hundred (100) new class J shares

having all the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and Payment*

All the new issued shares have been subscribed by Mr. Gerard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, born in Paris, France, on 22 April 1938, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados BB17030, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a proxy delivered to him.

The sum of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the company as it has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to amend article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at two hundred and twenty-five thousand euro (EUR 225,000) consisting of two thousand two hundred and fifty (2,250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each divided into:

- two hundred twenty-five (225) class A shares,
- two hundred twenty-five (225) class B shares,
- two hundred twenty-five (225) class C shares,
- two hundred twenty-five (225) class D shares,
- two hundred twenty-five (225) class E shares,
- two hundred twenty-five (225) class F shares,
- two hundred twenty-five (225) class G shares,
- two hundred twenty-five (225) class H shares,
- two hundred twenty-five (225) class I shares,
- two hundred twenty-five (225) class J shares

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.»

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to change the date of the annual general meeting to 15 of the month of September at 3:00 p.m. and in consequence decides to amend the third paragraph of article 8 of the articles of incorporation as follows

« **Art. 8. (3<sup>rd</sup> paragraph).** The annual General Meeting is held on the 15 of the month of September at 3:00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.»

#### *Seventh resolution*

The meeting decides to amend article 17 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. The meeting shall appoint on proposal of the Board of Directors the statutory auditors of the Company. Their mandate may not exceed six years.»

### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,700.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg B numéro 150.179), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 159 du 26 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1. Nomination de nouveaux administrateurs.
2. Modification des statuts de la Société (ci après les "Statuts") afin de refléter la nomination de nouveaux administrateurs.
3. Changement de la date de fin d'exercice social de la Société.
4. Modification des Statuts afin de refléter le changement de la date de fin d'exercice comptable.
5. Augmentation du capital social pour un montant de cent mille euro (EUR 100.000.-) afin de le porter de son montant actuel à un montant de deux cent vingt cinq mille euro (EUR 225,000) par la création et la libération de mille (1,000) action de valeur nominale cent euro (EUR 100) chacune divisée en:
  - cent (100) nouvelles actions de classe A,
  - cent (100) nouvelles actions de classe B,
  - cent (100) nouvelles actions de classe C,
  - cent (100) nouvelles actions de classe D,
  - cent (100) nouvelles actions de classe E,
  - cent (100) nouvelles actions de classe F,
  - cent (100) nouvelles actions de classe G,
  - cent (100) nouvelles actions de classe H,
  - cent (100) nouvelles actions de classe I,
  - cent (100) nouvelles actions de classe J,
6. Changement de l'objet social de la Société.
7. Changement des Statuts afin de refléter le changement de l'objet social de la Société.
8. Modification de l'Article 5.
9. Modification de l'Article 8.
10. Modification de l'Article 17.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs supplémentaires de la société:

i. Monsieur Gérard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, né à Paris, France, le 22 avril 1938, résident à Bannatyne Plantation House, Christ Church, La Barbade, BB17030.

ii. Madame Alexandra TZALLA, Solicitor & Avocat a Luxembourg exerçant sous le titre d'origine de Solicitor, né à Chalkida en Grèce le 20 avril 1974, demeurant professionnellement à SW7 2JN Londres, 8 Cromwell Place (Royaume Uni) et L-2449 Luxembourg 26, Boulevard Royal

iii. Madame Hanna Esmee DUER, Directrice Indépendante, née à Gentofte en Danmark le 7 mai 1966, demeurant professionnellement à L1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

Leurs mandats ayant prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture des l'exercice social au 30 Avril et en conséquence l'exercice social en cours se terminera le 30 avril 2011 et en conséquence décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier mai de chaque année et se terminera le trente avril de l'année suivante.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société qui prendra la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prestation de services de domiciliataires, de promotion et gestion d'entreprises et de à d'autres entités juridiques sous quelque forme que régie par la loi du 5 avril 1993 (article 29 et l'article 29-5) concernant le secteur financier, telle que modifiée, si ces entités juridiques sont situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses opérations.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euro (EUR 100.000.-) afin de le porter de son montant actuel à un montant de deux cent vingt cinq mille euro (EUR 225,000) par la création et l'émission de mille (1,000) actions de valeur nominale cent euros (EUR 100,-) chacune divisée en:

- cent (100) nouvelles actions de classe A,
- cent (100) nouvelles actions de classe B,
- cent (100) nouvelles actions de classe C,
- cent (100) nouvelles actions de classe D,
- cent (100) nouvelles actions de classe E,
- cent (100) nouvelles actions de classe F,
- cent (100) nouvelles actions de classe G,
- cent (100) nouvelles actions de classe H,
- cent (100) nouvelles actions de classe I,
- cent (100) nouvelles actions de classe J,

ayant toutes les mêmes droits et obligations que les actions existantes..

#### *Souscription et Libération*

Toutes les nouvelles actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Gérard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, né à Paris, France, le 22 avril 1938, résident à Bannatyne Plantation House, Christ Church, La Barbade, BB17030 ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux cent vingt cinq mille euro (EUR 225,000) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, divisées en:

- deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe A,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe B,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe C,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe D,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe E,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe F,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe G,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe H,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe I,
  - deux cent vingt-cinq (225) actions de la classe J,
- entièrement souscrites et libérées.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide changer la date de l'assemblée générale ordinaire au 15 du mois de Septembre à 15.00 heures et en conséquence modifie le troisième alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

" **Art. 8. (3<sup>ème</sup> alinéa).** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de Septembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

« **Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés sur proposition du Conseil d'administration pour un terme n'excédant pas six années.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.700,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FELLER, M. MAYER – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2011. Relation GRE/2011/354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034331/273.

(110038303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**Immo Concept Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 113.082.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2011. Signature.

Référence de publication: 2011050093/10.

(110055563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Infrastructure Itinere S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.835.

**RECTIFICATIF**

Le bilan rectifié au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé le 8 novembre 2010 n° L100168945.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011050094/12.

(110055341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Bel-Fa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 64.369.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEL-FA S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 64369, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 549 du 28 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 656 du 16 septembre 1998;
- en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 590 du 18 août 2000;
- en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 602 du 18 avril 2002;
- en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1401 du 9 juillet 2007;
- en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 407 du 25 février 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Convertir la devise du capital social et de la comptabilité, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de EUR en CHF au taux de change applicable à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 de 1EUR=1,49060 CHF.

2.- Annulation de la valeur nominale des 31.502 actions représentatives du capital social.

3.- Modification de l'article 3.1 des statuts afin de reproduire les résolutions des points 1 et 2.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de euros (EUR) en francs suisses (CHF) au taux de conversion du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à savoir 1 EUR = 1.49060 CHF.

Cette conversion est à considérer comme effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme suit:

Le capital social est donc converti de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante euros (787.550 EUR) à un million cent soixante-treize mille neuf cent vingt-deux virgule zéro trois francs suisses (1.173.922,03 CHF).

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trente et un mille cinq cent deux (31.502) actions représentatives du capital social.

Les trente et un mille cinq cent deux (31.502) actions sont donc maintenant à considérer sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à un million cent soixante-treize mille neuf cent vingt-deux virgule zéro trois francs suisses (1.173.922,03 CHF), divisé en trente et un mille cinq cent deux (31.502) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. HÜBSCH, C. SCHMIT, A. THILL – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2011. Relation GRE/2011/324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011034196/71.

(110038209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

**Innovations & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 80.255.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011050096/10.

(110055620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.